

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nicolas Maire

<https://www.cadre21.org/membres/dae572cef0ae1a46c9374a65>

Date d'obtention : 2024-03-11 12:23:01

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Logiques, claires et précises. Lorsque c'est un acte malveillant, nous rencontrons le jeune quand même et nous confisquons son cellulaire. La seule différence, c'est que nous ne remplissons pas la grille d'évaluation avec un jeune qui a commis un acte malveillant. Avec un jeune qui a commis un geste impulsif, nous le rencontrons, confisquons son cellulaire et on remplit la grille sexto avec le jeune. Dans les deux cas, le service de police est contacté.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que sans un protocole clair, on peut facilement se perdre dans l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De confisquer le cellulaire au jeune.